



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1251

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : La Duchère - Mission d'animation du plan de sauvegarde de la Tour panoramique - Demande de subventions auprès de l'ANRU et de la ville de Lyon

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacques), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

Séance publique du 11 janvier 2010**Délibération n° 2010-1251**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **La Duchère - Mission d'animation du plan de sauvegarde de la Tour panoramique - Demande de subventions auprès de l'ANRU et de la ville de Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du GPV de Lyon la Duchère, un vaste projet de renouvellement urbain est en cours de réalisation.

En raison des dysfonctionnements repérés sur l'immeuble emblématique de la Tour panoramique, copropriété de 106 logements située au cœur du périmètre du projet urbain, un plan de sauvegarde a été mis en place par arrêté préfectoral le 28 juin 2001.

La convention en précisant les modalités a été signée le 5 juillet 2004 par l'ensemble des partenaires associés (Etat, ANAH, région Rhône-Alpes, département du Rhône, Communauté urbaine, ville de Lyon, caisse des dépôts et consignations, EDF, caisse interprofessionnelle du logement, copropriété, syndic, Foncière Habitat et Humanisme, Axialim, Fondation Bullukian et SA Bizouard Goubert).

La convention de plan de sauvegarde a pris fin le 31 décembre 2008. Toutefois, la Communauté urbaine, la ville de Lyon et l'Etat souhaitent permettre l'achèvement dans les meilleures conditions de leur aide en faveur du rééquilibrage de la Tour panoramique.

Conformément à la décision du Bureau n° B-2006-4689, le suivi-animation des dernières années du plan de sauvegarde, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, a été confié à la société D2P, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert. Le marché à bon de commande a été renouvelé une fois une année et est renouvelable une dernière année.

Les recettes relatives à ces deux premières années ont été perçues par la Communauté urbaine auprès de l'ANAH, de la ville de Lyon et de la caisse des dépôts et consignations.

Le suivi-animation a contribué à stabiliser progressivement le fonctionnement de cette copropriété. Aujourd'hui, cette mission permettrait de mener à leur terme les actions engagées en matière de rééquilibrage immobilier, social et économique : suivi de la finalisation des travaux dans le respect du planning et du plan de trésorerie, soutien animation auprès du conseil syndical, élaboration avec la copropriété d'un plan de patrimoine pour les années à venir et d'une analyse des contrats dans la perspective de maîtriser les charges, restitution du bilan du plan de sauvegarde aux instances de la copropriété, suivi des ventes en cours par les propriétaires bailleurs institutionnels, etc.

Dans ce cadre, il a été décidé de poursuivre jusqu'à juin 2010 la mission de suivi-animation auprès de la copropriété afin de veiller à la finalisation des actions engagées.

La répartition prévisionnelle du financement de cette mission est la suivante :

Libellé	2009-2010
Anru	3 970 €
Communauté urbaine	15 816 €
ville de Lyon	3 954 €
total en TTC	23 740 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - **Autorise** monsieur le président à :

a) - solliciter auprès de l'ANRU et de la ville de Lyon des subventions de fonctionnement d'un montant respectif de 3 970 € et 3 954 € dans le cadre de la mission d'animation du plan de sauvegarde de la Tour panoramique à Lyon 9°, pour 2009-2010,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

2° - **Les recettes** de fonctionnement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - comptes 747 180 et 747 400 - fonction 72 - opération 1172.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.